



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 10 décembre 2024</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 24 décembre 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Caroline BRULEY</p>
---	---

**Délibération n°35**

**Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN**

**Objet : Avenant n° 1 au bail commercial avec la EARL LES CRINIÈRES D'AMBRE**

Par délibération en date du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal approuvait la mise en place d'un bail commercial avec la EARL LES CRINIÈRES D'AMBRE pour les bâtiments sis 665 route d'Annecy – 73400 UGINE.

Il doit être précisé dans le cadre du bail commercial que l'entretien annuel de la carrière d'équitation est à la charge du bailleur. Les prestations seront déterminées chaque année en fonction de la nécessité du sol.

Aussi, il convient d'établir un avenant n° 1 au bail commercial précisant ces dispositions.

Pour l'année 2024, la EARL LES CRINIÈRES D'AMBRE a engagé les dépenses pour un montant de 3.885,00€/HT soit 4.662,00€/TTC. La Commune doit procéder au remboursement de ce montant auprès de la EARL LES CRINIÈRES D'AMBRE.

Toutes autres dispositions et conditions dudit bail demeurent inchangées.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 2 oppositions (Mme Stéphanie LUSSIANA ayant le pouvoir de Mme Pauline BRESSE) :**

- **Accepte la mise en place d'un avenant n°1 au bail commercial avec la EARL LES CRINIÈRES D'AMBRE,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216\_DE35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

